

HISTOIRE

L'ATTACHEMENT AU JUDAÏSME DES ISRAËLITES AIXOIS DE LA REVOLUTION A L'AUBE DE LA III^e REPUBLIQUE

Arrivés à Aix sous la Révolution, les judéo-comtadins manifestent aussitôt un désir d'échanges avec leurs concitoyens. Sociables, conviviaux, laborieux, attentifs à leur image, animés par un très fort sens civique, une volonté de promotion et d'adaptation, ils réussissent en moins de cinquante ans à se fondre parmi les habitants de la cité. Jouissant de leur estime et de la bienveillance des autorités, qui leur décernent de nombreux satisfecit, ils sont considérés comme des Français à part entière et leur situation ne se différencie pratiquement plus de celle des chrétiens, dès la monarchie de Juillet. Ceci est d'autant plus méritoire qu'Aix demeure soumise à de fortes influences cléricales.

Représentant moins de 1,50 % de la population, ils pourraient passer inaperçus si ce n'était leur relative concentration dans un quartier du centre-ville où leur présence est sensible. En dépit de leur faiblesse numérique (168, en 1808 et 358, en 1872), les israélites, judéo-comtadins pour la plupart (1), vont jouer à Aix, tout au long du XIX^e siècle, un rôle important sur le plan institutionnel, économique et socio-culturel.

Sont issus, en effet, de cette communauté :

-trois maires d'Aix : Jassuda Bédarride (1848-1849), son frère Salomon-Bessalel Bédarride (1876-1884), Benjamin Abram (1888-1896) (2) et une douzaine d'autres officiers municipaux (3) ;

-quatre bâtonniers : Jassuda Bédarride (1846-1848), Jules-Salomon Crémieu (1866-1868), Benjamin Abram (1886-1888), Adrien Crémieu (1897-1899) (4) ;

-deux magistrats : Gustave-Emmanuel Bédarrides, nommé substitut à Aix, en 1840, avocat général en 1848, président de chambre en 1854, qui termine président de la chambre des requêtes de la Cour de cassation en 1877, et Ernest Valabrègue, conseiller à la Cour d'Aix de 1881 à 1907 ;

-un agrégé de droit : le professeur Eliacin Naquet, promu procureur général, à cette même Cour, en 1883 ;

(1) En 1808, Aix ne compte qu'une ashkénaze sur 167 judéo-comtadins et, en 1851, le pourcentage d'ashkénazes n'atteint que 12,7 %.

(2) R. Klotz, Les maires juifs d'Aix-en-Provence (1848-1896), Mairie d'Aix-en-Provence, 2000.

(3) Font également partie de la municipalité aixoise :

-Sous la Révolution : le rabbin Salomon Crémieu et Moïse-Hananel Crémieu,

-Sous la monarchie de Juillet : Joseph Bédarride, Hananel-David Crémieu, Léon Crémieu,

-Sous le Second Empire : Léon Crémieu et Moïse Laroque,

-Sous la Troisième République : Emmanuel Lévy, Moïse Laroque, Daniel Milhaud, Eliacin Naquet, Antony Valabrègue.

(4) Aix aura un autre bâtonnier judéo-comtadin, de 1937 à 1939, en la personne de Louis Crémieu, agrégé de Droit.

-de dynamiques chefs d'entreprises tels MM. Abram, Crémieu, Laroque, Milhaud qui développent considérablement le négoce des amandes, tout en participant au tribunal de commerce ou à la chambre consultative des arts et manufactures de la cité ;

-le poète Antony Valabrègue ;

-plusieurs responsables d'associations politiques, charitables et distractives aixoises.

Mais cette intégration réussie ne s'est-elle pas faite au détriment de leur judaïcité ?

Bien au contraire, les judéo-comtadins, au XIX^e siècle, se montrent très attachés à la perpétuation de leur religion. Fidèles aux prescriptions de la Loi mosaïque, ils pratiquent leur culte et s'efforcent de sauvegarder leurs traditions : le maintien de celles-ci n'est nullement incompatible, pour des esprits éclairés, avec la vie, les moeurs, les règles du groupe environnant majoritaire.

LEUR PRATIQUE RELIGIEUSE

Celle-ci apparaît au travers des institutions communautaires et consistoriales comme dans le respect individuel des préceptes religieux.

A/ Les institutions communautaires et la participation au fonctionnement des institutions consistoriales

1/ Les institutions communautaires

-Le temple

Jusqu'en 1809, les Israélites aixois n'ont pas de temple, mais s'assemblent chez l'un d'entre eux pour leurs prières, indique une note trouvée dans les archives du consistoire. Peu après, un temple est créé et, en 1814, un second s'avère nécessaire, par suite de dissensions internes. L'un est située 11, rue des Gantiers, l'autre, face à la fontaine des Augustins. Cette scission, qui prend fin en 1818, contraint les dirigeants communautaires à chercher un nouveau local car les deux temples existants n'ont pas une capacité d'accueil suffisante pour réunir l'ensemble des croyants. Si les Israélites s'accordent à vouloir tenir leur rang dans cette société aixoise si mondaine, ils sont cependant trop peu nombreux pour louer un immeuble imposant. Afin d'accélérer la résolution de ce dilemme épineux, le consistoire de Marseille juge utile d'adresser cette mise en garde à Joseph Milhaud, en 1819 : "Si la parcimonie est la boussole qui dirige nos coreligionnaires d'Aix, il faut laisser les choses comme elles sont ; mais si on met un peu d'amour-propre à se montrer avec décence sans ostentation, à établir le lieu saint d'une manière corrélative au nouvel ordre des choses dans lequel nous nous trouvons, si on veut que cette partie ostensible de notre religion et de notre culte inspire le respect et à nous et aux autres, on se départira de cet esprit d'économie stricte qui semble nous condamner, de notre aveu, à ne nous montrer que comme une classe inférieure à l'ordre

social" (5). Sans doute, ce souci de respectabilité détermine-t-il l'implantation, vers 1819, du temple, au n° 2 de l'aristocratique rue Mazarine, dans un local d'abord provisoire, aménagé à grands frais. En septembre 1840, une nouvelle synagogue, construite au même emplacement, est inaugurée (6). Michaël Bédarrides, Benjamin, David-Hananel, Hananel Crémieu et Joseph Milhaud en sont les administrateurs durant la période étudiée tandis qu'un ou une "shamash", sont préposés à son entretien.

-Les rabbins

Dès son implantation, la communauté, qui vit regroupée dans un quartier du centre-ville, dispose d'un solide encadrement rabbinique. Trois membres de la famille Crémieu et Emmanuel Monteux sont en effet qualifiés de rabbin sur les archives révolutionnaires consultées. Vers 1806, outre ces savants qui enseignent la Torah et l'hébreu, la communauté dispose d'un rabbin salarié, doté d'une belle voix, en la personne d'Isaïe-Samuel Digne (7). Celui-ci est assisté d'un chantre (Jacob-David Lyon, de 1815 à 1819, et Abraham Monteux, de 1819 à 1835). A la mort d'Isaïe-Samuel Digne, en 1846, Benjamin-Bonafous Lyon, qui connaît le rite et la prononciation du Comtat, est choisi pour le remplacer, conformément à l'article 48 de l'ordonnance du 25 mai 1844. Les Juifs d'Aix sont en effet si attachés à leur rituel judéo-comtadin, avec des chants en hébreu mêlé de provençal, que le rabbin Benoît Weil, un Lorrain qui succède, en 1886, à Benjamin-Bonafous Lyon doit l'apprendre et s'y plier. Cette liturgie particulière est observée jusqu'en 1942 à la synagogue d'Aix. Les fonctions du rabbin sont "l'office divin aux heures accoutumées, les prières d'usage à l'occasion des circoncisions, la bénédiction nuptiale et l'accompagnement des décédés jusqu'au lieu de sépulture" lit-on dans les *Statistiques du département des Bouches-du-Rhône*, parues en 1824 (8). Mais, les rabbins Digne et Lyon, qui demeurent une quarantaine d'années en exercice, jouent certainement un rôle plus important au sein de leur communauté : vivant au milieu d'elle, ces deux pères de famille ont pendant longtemps exercé une activité profane (le rabbin Digne celle de tailleur, le rabbin Lyon, celle de revendeur), ils connaissent donc bien les préoccupations de leurs ouailles et sont à même de s'en faire écouter (9).

-L'abatteur rituel

Les registres de recensement mentionnent, dès la Restauration, la présence d'un abatteur rituel, ce qui témoigne de l'observance de certaines règles de la *Kashrout*. La fonction

(5) Arch. nat. F.19.11028 ; F.19.11034 ; Arch. dép. Marseille. 116.V.1.

(6) Arch. dép. Marseille. 126.V.2 ; Mémorial 26 septembre 1840 et A.-M. de La Tour Keyrié, Promenade d'un étranger à Aix, Aix, Makaire, 1886, p. 91.

(7) J.-S. Crémieu et M. Crémieu, Chants hébraïques suivant le rite des communautés israélites de l'ancien Comtat Venaissin (Musique), Paris, imp. Delanchy, 1890, p. 3.

(8) C. de Villeneuve, Statistiques du département des Bouches-du-Rhône, Marseille, imp. Ricard, tome II, 1824, p. 702.

(9) Arch. dép. Marseille. 97.V.1 ; 112.V.1 ; 114.V.1 ; Arch. du consistoire central. I.C.C. 28, liasse 2.



Hananel Crémieu (1800-1878), fils du Rabbin Mardochée Crémieu, négociant, juge au Tribunal de commerce, membre du Consistoire de la circonscription, fut l'un des administrateurs du temple d'Aix (Collection Max Amado).

est d'abord occupée par David Carcassonne, puis, à partir de la Monarchie de Juillet, par Benjamin Milhaud (10).

-Le cimetière

L'une des premières préoccupations de la communauté israélite est d'obtenir un lieu de sépulture afin de pouvoir ensevelir ses morts conformément à ses préceptes religieux : dans les cimetières catholiques les cadavres sont parfois entassés dans une même fosse et on procède, au bout d'un certain nombre d'années, à des exhumations ; or la loi mosaïque défend de toucher aux dépouilles mortelles confiées à la terre et d'inhumer sur une surface ayant déjà servi au même usage sauf si les corps sont séparés par une épaisseur de terre de six largeurs de main. Répondant aux vœux des familles juives, la Municipalité décide le 19 février 1791 de tracer une ligne de division dans l'enceinte du cimetière affecté aux non-catholiques, créé en 1788 au nord de l'hôpital Saint-Jacques, en application de l'édit de novembre 1787. Afin d'avoir l'usage exclusif de ce lieu d'inhumation, les Israélites sont même autorisés à élever un mur et à ouvrir une porte à leurs frais. Lors de la création du cimetière Saint-Pierre, en 1833, une parcelle particulière leur est affectée en application de l'article 15 du décret du 23 Prairial an XII (12 juin 1804). Le 9 octobre 1847, à la demande des administrateurs du culte israélite, la municipalité décide d'exhausser le mur séparant le cimetière israélite de celui des catholiques, d'environ un mètre sur toute sa longueur, et d'installer un portail à l'entrée de l'enclos. A la droite de cette dernière, un local est édifié pour permettre de procéder aux rites de purification auxquels veillent les bénévoles d'une société d'inhumation (11).

2/ La participation au fonctionnement des institutions consistoriales

Les israélites aixois participent au fonctionnement du consistoire de la circonscription dont ils relèvent, établi à Marseille, conformément au décret du 17 mars 1808. Durant la période étudiée, Jassuda Bédarride, Michaël Bédarrides, Benjamin Crémieu, Hananel Crémieu, Hananel-David Crémieu et Yontob-Baruch Laroque sont élus membres dudit consistoire, d'abord par le corps des notables de la circonscription, en application des articles 8 et 9 du décret du 17 mars 1808 ainsi que des articles 25 et 26 de l'ordonnance du 25 mai 1844, puis, au suffrage universel à partir de 1850, conformément aux instructions ministérielles du 15 décembre 1849. Toutefois, en raison de leurs tâches financières ingrates (établissement du budget des dépenses consistoriales et du rôle de répartition, contrôle des comptes), plusieurs notables aixois font preuve d'absentéisme lors des assemblées consistoriales.

On décèle également des résistances chez certains Israélites à payer les taxes arrêtées par le consistoire de Marseille pour les frais du culte, de 1813 à 1831. Ce dernier s'ouvre de ces difficultés au consistoire central, le 7 septembre 1831, en ces termes : "Il y a toujours des

(10) Arch. com. Aix. F.1. art. 9, fol. 147 et F.1. art. 13, fol. 211 v°.

(11) Arch. com. Aix. BB.113, fol. 52 v° ; BB.258, fol. 528 ; LL.74, fol. 159 v° ; D.1. art. 15, fol. 156.

récalcitrants lorsqu'il s'agit des contributions, mais la grande majorité de nos coreligionnaires est pieuse" (12).

B/ Le respect individuel des préceptes religieux

Si les archives de la synagogue ont disparu, divers indices attestent du respect des principes fondamentaux de leur religion par les juifs aixois.

Ceux-ci, en dépit de leurs liens étroits avec des chrétiens, demeurent imperméables aux tentatives de prosélytisme puisqu'on ne trouve qu'une seule conversion au catholicisme, celle de Joseph Beaucaire, à l'occasion de son mariage, en 1790. Cette fermeté est d'autant plus méritoire qu'on relève, sous le Second Empire, le passage à Aix, à différentes reprises, de trois prédicateurs d'origine ashkénaze, appartenant à la congrégation de Notre-Dame de Sion, fondée en 1842 par Marie-Théodore de Ratisbonne, afin de travailler à la conversion des Juifs (13).

La législation hébraïque prohibant les mariages entre juifs et étrangers à la religion israélite, on ne dénombre que deux mariages mixtes sur les quatre-vingt-dix-neuf célébrés dans la communauté aixoise de 1792 à 1872 (2,02 %). Aucun des témoins, lors de ces deux hyménées, n'est juif, ce qui peut être interprété comme un signe de réprobation de leurs coreligionnaires. Les dates des mariages reflètent l'observance de préceptes religieux : les unions sont très rares en avril car débute l'*Omer*, une période de tristesse et de deuil de trente-trois jours, de *Pessah* à *Chavouot*. Elles le sont également en juillet-août car c'est le temps des *Bein Hametsarim* (période de détresse), trois semaines durant lesquelles les ébaudissements sont proscrits. En revanche, les liaisons entre juifs et non-juifs semblent plus fréquentes. Une des premières relevées est celle de Michaël Bédarrides et de Thérèse Fourmilier, qui ont une fille, en 1787 (14). La plus célèbre est celle d'Hortense-Léa Crémieu et du jeune Prosper de Castillon, en 1851, évoquée par Mistral dans ses *Mémoires et récits* (15). La légitimation par des couples mixtes, de 1794 à 1850, de dix enfants, nés hors mariages, témoignent de ces relations affectives. L'attribution à dix-sept nouveau-nés abandonnés de patronymes pouvant passer pour judéo-comtadins laissent subodorer celles-ci.

Le choix des prénoms des nouveau-nés est également révélateur des sentiments religieux des parents : sur les 256 enfants nés dans la communauté israélite aixoise de 1793 à 1872 : 120 garçons (92,31 %) et 100 filles (79,37 %) reçoivent un prénom reflétant leur confession. Une raison religieuse explique, sans doute, cette différence de pourcentage : la circoncision, qui symbolise l'alliance avec Dieu et lors de laquelle les garçons reçoivent leur nom hébreu. Les petites filles y échappant, ne portent pas automatiquement un nom biblique.

(12) Cf. R. Scialom, Le statut du culte israélite à Aix-en-Provence entre 1813 et 1834, *Revue de la Recherche juridique-Droit prospectif*, 2000, n°2, pp. 861-884.

(13) Arch. com. Aix. GG.39, fol. 236 v° ; L'écho des Bouches-du-Rhône 24 novembre 1850, 7-28 avril 1853, 9-30 décembre 1866.

(14) Arch. com. Aix. GG.67, fol. 56.

(15) F. Mistral, *Mémoires et récits*, Paris, Plon-Nourrit, 1906, p. 184.

La cérémonie de la nomination est, pour elles, facultative. Les appellations théophores, comportant un élément du nom divin, abondent dans notre corpus : on en répertorie un peu plus d'une soixantaine.

L'observance des traditions religieuses est décelable dans divers documents. Ainsi, trouve-t-on dans les budgets de la synagogue, en 1818 et 1819, une somme de 75 frs affectée à la distribution de pain azyme lors de *Pessah* et une somme de 40 francs allouée pour l'achat de palmes et cédrats nécessaires à la célébration de *Soukkot*, la fête des cabanes. Dans les comptes de 1830, figurent 250 frs correspondant au produit de la vente des honneurs religieux, ce qui confirme les assauts de générosité des membres de la communauté en faveur de bonnes oeuvres. Le musée Arbaud détient une lettre adressée par l'avocat Jules-Salomon Crémieu au Marquis de Lagoy, l'invitant à la circoncision de son petit-fils et à un *Seder* (le repas de Pâques). Darius Milhaud évoque aussi, dans ses mémoires, ce dîner de famille annuel où l'on mangeait des *coudoles* (16) venus de Carpentras et au cours duquel son "père lisait les prières en hébreu" (17). L'univers israélite de 1849, relate la *bat-mitsva* (majorité religieuse) de trois jeunes aixoises faites à la synagogue de Marseille, en juin. Une missive de Mardochee Crémieu, en 1819, atteste du respect de la *chive'a*, cette période de sept jours, durant laquelle les parents du défunt, doivent demeurer dans la maison mortuaire et observer les obligations de deuil (18). Le décès de Salomon-Bessalel Bédarride survenu le 29 septembre 1886, jour de *Rosh ha-shanah*, amène sa famille à ne procéder à son enterrement qu'une semaine plus tard (19).

Des inventaires après décès témoignent de préoccupations religieuses. Dans celui de Michaël Bédarrides, en 1839, se rencontrent des *besamim*, ces petits vases contenant des épices qu'on respire le samedi soir à la fin du *Shabbat*, des grenades et des grelots servant à décorer les rouleaux liturgiques, six gravures représentant des épisodes de l'histoire d'Esther et trente-cinq volumes en hébreu. Dans celui de Léa Crémieu, en 1856, on dénombre, outre des grenades, trois cent vingt volumes en hébreu. Mais la présence de tables de jeux chez Michaël Bédarrides ne contrevient-elle pas à la *Halakhah* (20) ? L'adhésion de nombreux notables à des cercles semble confirmer ce type d'infraction (21).

L'attachement aux traditions religieuses se perçoit au cimetière : en raison de l'interdiction de reproduire l'image humaine, interdiction tirée du deuxième commandement (Exode XX. 3-5), aucun portrait n'orne les tombes. Les premières, qui datent de 1848, sont de simples pierres tumulaires ou des dalles plates sans aucune recherche dans l'ornementation. La religion juive, en effet, réprouve les décorations ostentatoires des monuments funéraires (22).

(16) Nom contadin pour le paim azyme.

(17) Darius Milhaud, *Ma vie heureuse*, Paris, Belfond, 1987, pp. 14-15.

(18) Arch. dép. Marseille. 118 V.1 et 126.V.2 ; Musée Arbaud. Fonds Duranti-La Calade ; L'univers israélite 1849-1850, pp. 520-523.

(19) Betsa 6a ; Mémorial et Écho des Bouches-du-Rhône 3 octobre 1886.

(20) Sanhédrin, 24 b ; Hochen Michpat, 34, 16 ; Erouvin, 82a ; Roch Hachana, 22 a.

(21) Arch. dép. Marseille. 309.E.1740 et 1779.

(22) Aroukh ha-Choulhan (YD 364,6).

Toutefois, à partir de 1871, la conception des tombes est de plus en plus influencée par l'art de la société majoritaire. D'autres structures et symboles, plus spécifiques du cimetière chrétien de l'époque, sont alors représentés, tels des sarcophages, des colonnes tronquées ou un vase couvert de voile. Les matériaux se diversifient : le granit succède au calcaire et d'élégantes ferronneries font leur apparition. L'égalité face à la mort n'est plus préservée. Caractéristique des tombes juives, l'écriture carrée de l'hébreu se déploie majestueusement sur la pierre jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Mais, seules cinq sépultures, antérieures à 1851, ne sont revêtues que de caractères hébraïques. Dès 1848, l'épithaphe en langue française double l'épithaphe traditionnelle hébraïque et le message religieux, bien souvent, ne diffère pratiquement plus de celui employé sur les tombes des catholiques. A partir de 1870, les signes du mérite militaire et des vertus patriotiques se gravent volontiers sur les tombes. Les épithaphes délivrent un message plus social que religieux en indiquant les mérites civiques du défunt, ses fonctions et ses distinctions. Ainsi, sur la tombe de Salomon-Bessalel Bédarride figurent une toque, une Légion d'honneur et cette épithaphe : "A la mémoire de Salomon-Bessalel Bédarride, Avoué près le Tribunal d'Aix, ancien Maire d'Aix, ancien Président du conseil général des Bouches-du-Rhône, officier de la Légion d'honneur, décédé le 29 septembre 1886 à l'âge de 77 ans". L'ancien cimetière israélite d'Aix témoigne donc de l'intégration des juifs en France au XIX^e siècle, de leurs transformations culturelles, mais aussi de leur piété puisque dix-sept tombes de personnes décédées, entre 1849 et 1937, portent des épithaphes reflétant leurs sentiments religieux, six d'entre elles sont revêtues de citations bibliques et une vingtaine rappellent les qualités du défunt, propres à lui faire accéder à la vie éternelle.

D'autres manifestations post-mortem de la foi des Israélites aixois procèdent de leur volonté de sauvegarder leurs traditions religieuses.

LEUR VOLONTE DE SAUVEGARDER LEURS TRADITIONS RELIGIEUSES

Le rabbin Mardochée Crémieu entreprend cette tâche, invitant ses disciples à poursuivre sa lutte.

A/ L'action exemplaire du rabbin Mardochée Crémieu

Jusqu'à sa mort, survenue en 1825, le rabbin Mardochée Crémieu, domine par son charisme la communauté aixoise (23). Celui-ci naît à Carpentras, en 1750, dans une famille d'érudits où on s'adonne à l'étude du Talmud. Il a d'abord pour maître le rabbin Jacob Spire de Prague, qui s'est établi à Carpentras, en qualité de professeur. Ses progrès sont rapides : tout jeune Mardochée Crémieu peut assister aux séances d'une académie de rabbins

(23) M. Amado, Mardochée Crémieu, Rabbin à Carpentras et Homme dans le siècle à Aix, L'écho des carrières, n° 12, 1997, pp. 25-27

carpentrassiens qui jouissent, alors, d'une grande réputation en Europe. Ses connaissances apparaissent bientôt si remarquables qu'il y reçoit, à son tour, le titre de rabbin. Dès lors, il va se livrer tout entier à l'étude, y consacrant jusqu'à quatorze heures par jour, rapporte son neveu Joseph Milhaud qui rédige sa biographie (24). Il s'attache plus particulièrement aux écrits de Joseph Karo et fait éditer, en 1783, à Livourne, où il se rend, *Les paroles de Mardochée*, ouvrage en quatre volumes, qui le place au rang des "plus doctes rabbins modernes" (25). Mardochée Crémieu manifeste également du goût pour les sciences puisqu'il enseigne l'astronomie et les mathématiques à l'école juive de Carpentras.

Vers 1790, il se fixe à Aix où il continue ses travaux avec la même passion. Sa bonté, son affabilité, sa simplicité, son extérieur imposant inspirent le respect. Sa piété force l'admiration ; elle conduit ceux qui le fréquentent à suivre son exemple. Nombreux sont ceux qui lui soumettent leurs litiges car ce rabbin, bienveillant envers tout le monde, prend à coeur de maintenir l'harmonie dans sa communauté. On vient même de l'Hérault le consulter en matière de *guet*, son jugement faisant autorité en matière talmudique (26).

La réputation de Mardochée Crémieu lui vaut d'être désigné, en 1806, pour participer à l'assemblée convoquée à Paris sur ordre de l'Empereur. Mais, Mardochée Crémieu n'est pas homme à transiger avec sa conscience : redoutant que le gouvernement use de violence pour obtenir des décisions contraires à ses principes, il décline l'invitation.

Mardochée Crémieu s'applique dans ses homélies à maintenir la ferveur religieuse de ses coreligionnaires auquel il enseigne l'Hébreu et le Talmud (27). Il fait imprimer et diffuser à ses frais ses enseignements dans la communauté et s'efforce de donner une solide éducation religieuse aux enfants. En effet ceux-ci sont particulièrement exposés au prosélytisme chrétiens car ils fréquentent des établissements encadrés par des religieux tel le collège Bourbon qui est un passage obligé pour les Israélites soucieux de la réussite sociale de leur progéniture (28). Mardochée Crémieu est certainement très conscient de ce danger : comme tout juif Carpentrasien, il a dû, avant la Révolution, venir écouter les sermons hebdomadaires des prédicateurs dépêchés par l'Eglise et Déric, son propre frère, s'est converti au catholicisme (29).

En 1822, un changement important s'opère chez ce rabbin, qui avait jusqu'ici donné l'exemple de l'intégration. Mardochée Crémieu qui a, à présent 72 ans, laisse croître sa barbe et tronque les vêtements qu'il portait jusque là contre un costume de juif oriental. Il nourrit même le projet d'aller finir ses jours en Terre Sainte, assure-t-on. Mardochée Crémieu

(24) J. Milhaud, Notice biographique du rabbin Mardochée Crémieu, Archives israélites de France, 1841, pp. 727-732 et 1842, pp. 11-14 et 136-140.

(25) J. Milhaud, art. cité, p. 729.

(26) I. Lévi, Une consultation rabbinique de Mardochée Crémieu (1806), Revue des études juives, 1929, pp. 35-36.

(27) Indicateur de la ville d'Aix pour l'année 1823, Aix, Guigue, p. 21.

(28) Arch. R. Vidal-Naquet. Distribution des prix au collège Bourbon en 1824.

(29) M. Bitton et J. Priol, Les derniers sermons de conversion du Père Justin à Carpentras, L'écho des carrières n°28 - 1er trimestre 2002, pp. 8-33 ; R. Moulinas, Les juifs du Pape, Paris, Albin Michel, 1992, p. 121.

n'entend-il pas ainsi délivrer un ultime message à ses coreligionnaires ? Ne veut-il pas en frappant leurs esprits, les mettre en garde contre les dangers d'une assimilation ou contre l'abandon des traditions juives qu'il redoute ? Il meurt en 1825, au cours d'un office religieux, sans avoir pu accomplir son *alyah*. Néanmoins son message semble entendu puisque Jassuda Bédarride, son élève, dans le discours qu'il prononce lors de ses obsèques, déclare : "Que la mémoire de cet homme vertueux se perpétue en nous. Honorons ses vertus, et souvenons-nous que si sa bouche avait pu nous transmettre ses dernières volontés, il nous aurait recommandé de continuer nos exercices pieux ; il nous aurait assurés que, de la droite de l'Éternel où il est assis, ses regards paternels seront toujours tournés vers nous ; et qu'unissant ses prières aux nôtres, il suppliera le Dieu d'Israël d'envoyer à son peuple le Messie que sa bonté divine lui a promis pour la reconstruction du Saint Temple de Jérusalem et la Rédemption éternelle" (30).

Ceux que Mardochée Crémieu a formés se montrent respectueux de ses enseignements et continuent son oeuvre.

B/ Le combat de ses disciples

En effet, plusieurs Israélites aixois, au XIX^e siècle, s'efforcent de consigner le trésor liturgique judéo-comtadin, mènent des recherches bibliques, développent l'enseignement de l'hébreu, tentent de défendre leur particularisme face au catholicisme dominant, en se faisant, au besoin, les champions de la laïcité.

1/La retranscription du trésor liturgique judéo-comtadin

Peu de temps après la mort de Mardochée Crémieu l'impression des prières et chants judéo-comtadins, est entreprise à Aix. Ceux-ci ayant été transmis jusqu'ici par tradition orale, on juge urgent de les coucher par écrit pour éviter qu'ils ne sombrent dans l'oubli ou ne soient altérés.

Moïse Crémieu, initié par son oncle Mardochée Crémieu à l'étude de la Bible, entend réaliser une édition exhaustive et critique du rituel en usage dans les synagogues du Comtat. Aucune imprimerie hébraïque n'existant à Aix, il commande à Paris les caractères indispensables, apprend à lire l'hébreu à un ouvrier typographe et surveille la composition de son ouvrage en lui épelant les mots lettre par lettre. En 1835, il confie l'achèvement de ce travail à un ancien imprimeur italien israélite, connaissant l'hébreu (31). C'est dans ces conditions qu'il publie, de 1829 à 1836, un *Commentaire sur les prières à l'usage des quatre*

(30) J. Bédarride, Discours prononcé sur la tombe de l'illustre rabbin Mardochée Crémieu par Jassuda Bédarride, Aix, Tavernier, 1825.

(31) C. F. H. Barjavel, Dictionnaire historique biographique et bibliographique du département de Vaucluse, Carpentras, imp. Devillario, 1841, tome 1, pp. 417-419 ; H. Crémieu, Notice biographique sur M. Moïse Crémieux, fils de Salomon d'Aix. Archives israélites de France 1840, pp. 47-48, 372-376, 418-422 et A. Lunel, Le temps retrouvé à Aix, L'Arche, 26 janvier-25 février 1872, p. 63.

synagogues de Carpentras, Cavaillon, l' Isle et Avignon (32) et un *Commentaire sur quelques parties du commentaire biblique d'Abraham Ibn Ezra* (33).

Michaël Milhaud, le fils du sacrificateur de la communauté, fait paraître en 1855, sous la direction d'Hananel Crémieu, un *Rituel des prières en hébreu à l'usage des israélites de l'ancien Comtat* (34).

En 1890, à la demande du Consistoire de Marseille, Jules-Salomon Crémieu et Mardochée Crémieu, respectivement arrière petit-neveu et petit-fils du rabbin Mardochée, rédigent un ouvrage de plus de deux cents pages, intitulé *Chants hébraïques suivant le rite des communautés israélites de l'ancien Comtat Venaissin* (35). Gustave-Emmanuel Bédarrides collabore à ce travail en composant un chœur et un morceau pour quatre voix (36). Sous toutes les portées figurent le texte hébreu en caractères latins avec la prononciation adoptée dans le Comtat. Désormais les judéo-comtadins disposent d'un recueil de partitions fort commode lors des cérémonies. "En entreprenant le travail que le Consistoire avait sollicité de leur dévouement, en mettant avec zèle et désintéressement au service de leur religion leurs connaissances hébraïques et musicales, MM. Jules Crémieu et Mardochée Crémieu continuent leurs vieilles traditions familiales" écrit le président du Consistoire Vidal-Naquet, en introduction de cet ouvrage.

2/ Les recherches bibliques

Formé par Mardochée Crémieu et fils d'un rabbin, Joseph Milhaud, leur est fidèle : ce savant hébraïste consacre tous ses loisirs aux études bibliques (37). En 1855, il fait imprimer une volumineuse *Étude historique morale et religieuse sur les deux premiers livres du Pentateuque : La genèse et l'exode* (38). Partageant les craintes du rabbin Mardochée Crémieu, désireux de perpétuer le souvenir de ses enseignements, il rédige la notice biographique précitée pour *Archives Israélites*, en 1841-1842. Le docteur Haim Lisbonne, dans le discours qu'il prononce lors de ses obsèques, souligne la ferveur de Joseph Milhaud en ces termes : "Profondément et sincèrement religieux, il a conservé pendant toute sa vie une foi robuste qui n'a jamais eu un moment de défaillance. Vivant constamment par ses lectures dans le commerce de nos anciens patriarches, il cherchait à s'en faire des modèles, il se faisait une

(32) M. Crémieu, *Commentaire de Moïse Crémieu sur les prières à l'usage des quatre synagogues de Carpentras, Cavaillon, l'Isle et Avignon*, Aix, imp. Guigue, 1829-1835, 6 tomes.

(33) M. Crémieu, *Commentaire de Moïse Crémieu sur le Commentaire du rabbin Abraham Ibn Ezra*, Aix, imp. Mouret, 1833-1836, 5 tomes.

(34) Michaël Milhaud, *Rituel des prières en hébreu à l'usage des israélites de l'ancien Comtat*, Aix, imp. Vitalis, 1855, 2 tomes.

(35) J.-S. Crémieu et M. Crémieu, *Chants hébraïques suivant le rite des communautés israélites de l'ancien Comtat Venaissin (Musique)*, Paris, imp. Delanchy, 1890.

(36) J.-S. Crémieu et M. Crémieu, op. cit., pp. 167-168 et 204-206.

(37) Cf. Darius Milhaud, op. cit., p. 11.

(38) J. Milhaud, *Étude historique morale et religieuse sur les deux premiers livres du Pentateuque : La genèse et l'exode*, Aix, Illy, 1855.

véritable gloire d'en imiter les habitudes simples et primitives au milieu du luxe qui envahissait toutes les classes de la société, son extérieur, sa conduite, sa vie semblaient en être la critique personnifiée. Homme de bien par excellence, alliant les convictions religieuses à une extrême tolérance, il estimait que toutes les religions ont une origine divine, mais il aimait avec passion celle de ses pères, celle qui la première en proclamant sur le mont Sinaï l'unité de Dieu et les immortels principes de la liberté, avait posé les bases de la société moderne et de la civilisation".

Les études bibliques semblent s'être poursuivies jusqu'au XX^e siècle puisqu'en mars 1957, un descendant du rabbin Mardochee Crémieu, Monsieur Georges Abram, présente à l'Académie d'Aix ses travaux sur le passage de l'Exode relatant la traversée de la mer rouge par les Hébreux (39).

3/ L'enseignement de l'hébreu

Si à partir de 1845, aucun membre de la Communauté aixoise ne signe en caractères hébraïques, l'étude de cette langue n'est pas abandonnée (40). La correspondance échangée, durant de nombreuses années, entre l'avocat Jules-Salomon Crémieu et le marquis de Lagoy, conservée au Musée Arbaud atteste de leur maîtrise de l'hébreu.

Auguste-Edmond de Meyran, marquis de Lagoy, né en 1821 dans une famille d'érudits aixois, est initié à l'hébreu par l'abbé Diouloufet, qui l'enseigne à la faculté de théologie d'Aix, de 1854 à 1867. Pour compléter son apprentissage, le Marquis de Lagoy a également recours à Hananel Crémieu qui, comme son père, est un savant talmudiste. Hananel Crémieu semble se prêter très volontiers à cette tâche profitable à la diffusion de la langue sacrée.

Les progrès du Marquis de Lagoy sont rapides ; mais désireux de se perfectionner, il s'applique à entretenir une correspondance hébraïque avec le grand rabbin Isidor et son voisin l'avocat Jules-Salomon Crémieu. Ce dernier prend un réel plaisir à ces exercices qu'il transforme vite en un divertissement. Nous avons retrouvé au Musée Arbaud quelques cinquante de ses billets adressés au Marquis de Lagoy, vers 1870-1880. La plupart renferment des devinettes, des charades, des rébus et des calembours, parfois légèrement grivois. Son fils Adrien Crémieu, qui maîtrise également l'hébreu, est de la partie. Tous ces documents nous montrent que Jules-Salomon Crémieu connaît encore le *chouadit*, ce patois comtadin farci de termes hébreux plus ou moins déformés (41). Ainsi, est-il ému d'adresser au Marquis de Lagoy, une chanson hébraïco-comtadine qui lui est parvenue. Une grande complicité unit ces deux hommes : en redingote et haut-de-forme, ils se plaisent à faire quotidiennement, vers 16 heures, une promenade sur la rive gauche du Cours Mirabeau réservée à l'aristocratie, en devisant tout haut dans la langue des prophètes, quelquefois même galamment au passage

(39) Bulletin de l'Académie des Sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, Année académique 1956-1957, pp. 15-16.

(40) Une des dernières personnes à signer en hébreu est le vieux David-Aaron Bédarride, père de Jassuda et Salomon-Bessalel, qui décède en 1851, à 84 ans (Arch. com. Aix. E.1.51, fol. 14 v°).

(41) Cf. M. Mayer-Crémieux, Langue judéo-comtadine, L'écho des carrières, n° 17, 1998, pp. 21-22.

d'une jolie dame, rapporte Armand Lunel. Ces exercices ostentatoires sur l'allée noble du cours Mirabeau ne visent-ils pas à promouvoir l'étude de l'hébreu ? Dans une de ses lettres au Marquis de Lagoy, Jules-Salomon Crémieu se préoccupe de l'achat d'un ouvrage pour un certain Jérôme. Sans doute s'agit-il de Jérôme Duranti-La Calade. Leurs efforts sont payés de retour : à partir de 1891, ce dernier peut, à son tour, enseigner l'hébreu à la faculté des Lettres et, passionné par cette étude, publie des articles sur les juifs aixois au Moyen Age (42).

Grâce aux disciples du rabbin Mardochee Crémieu, la *Kéhilah* d'Aix devient donc au XIX^e siècle, "l'héritière de la Jérusalem comtadine et le conservatoire du trésor spirituel" des juifs de Provence, écrit à juste titre Armand Lunel dans un de ses articles (43). D'autres élèves, tout aussi sensibles au message de ce rabbin, amorcent un nouveau combat.

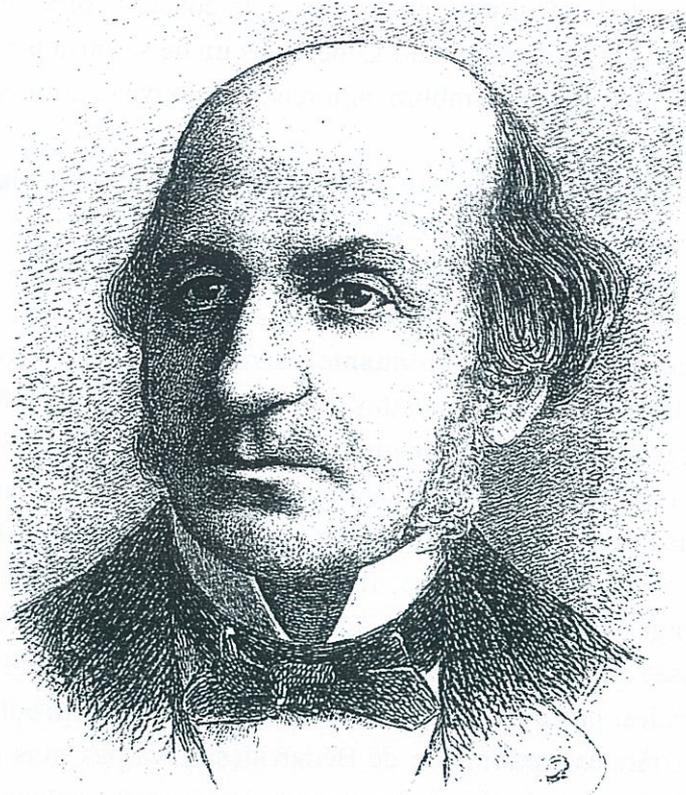
4/ La revendication particulariste de Gustave-Emmanuel Bédarrides

Dans le dossier administratif de Gustave-Emmanuel Bédarrides se trouvent tout à la fois des remarques, émanant de ses supérieurs, frisant un antisémitisme outrancier, et de nombreuses observations sur sa quasi-appartenance à la société chrétienne, qualité qui facilite grandement son acceptation et son étonnante carrière dans une société et un État qui, officiellement, se réclament toujours du catholicisme. Ainsi le président Verger, en 1849, note que son nouvel avocat général, "bien qu'appartenant à la religion israélite, a les formes, les idées de la société chrétienne" ; le procureur général Desolliers, au contraire, fait ces réflexions peu amènes : "M. Bédarrides appartient, comme son nom l'indique, à la nation juive. Comme tous ses coreligionnaires, il a l'esprit des affaires et de l'adresse dans sa conduite..." Ces préjugés nous sont confirmés par le procureur général Courrent qui déplore, dans une lettre adressée à Adolphe Crémieux en 1848, "qu'une minorité n'ait pas approuvé la promotion de Bédarrides, parce qu'il est israélite" (44). C'est dire qu'entre l'assimilation et le particularisme, la carrière exceptionnelle de Bédarrides ne va pas sans problème. "Ayant les formes, les idées de la société chrétienne" aux yeux de ses responsables hiérarchiques, il n'en est pas moins fidèle à la communauté juive et contribue grandement à son animation. Il se montre particulièrement actif au Consistoire de Marseille avant de siéger de longues années au Consistoire central des Israélites de France dont il devient même Vice-Président, en 1873. Il y est réélu en 1881, 1885 et 1889 et y exerce une influence prédominante jusqu'à sa mort, en 1898, comme en attestent les archives du Consistoire central : année par année, il assiste très régulièrement à toutes ses séances, aidant à l'interprétation juridique d'un texte, rédigeant des projets de déclarations ou de lettres au Ministre des Cultes, se montrant toujours soucieux des intérêts de sa communauté. En 1872, Gustave-Emmanuel Bédarrides est également élu au comité central de l'Alliance Israélite Universelle où il demeurera jusqu'à son décès. Le but de

(42) J. de Duranti-La Calade, Les études d'Edmond de Meyran Marquis de Lagoy, Allocution prononcée à la faculté des Lettres le 15 décembre 1893, Aix, imp. Makaire, 1894 et A. Lunel, Le temps retrouvé à Aix, L'Arche, 26 janvier-25 février 1972, pp. 64.

(43) A Lunel, art. cit., p. 64.

(44) Arch. nat. BB.6.II. 26 et 109.



BÉDARRIDES



Gustave-Emmanuel Bédarrides (1817-1898) devint Vice-Président du Consistoire Central Israélite, en 1873 et Président de la Chambre des requêtes à la Cour de cassation, en 1877.

En 1852, il reçut la Légion d'honneur des mains de l'Empereur lors de sa visite à Aix (Musée Arbaud. Port II 25).

cette institution, créée en 1860, est "de travailler partout à l'émancipation et au progrès des Israélites et de prêter un concours efficace à ceux qui souffrent pour leur qualité d'Israélites" . Gustave-Emmanuel Bédarrides cumule donc de multiples fonctions dans les lieux essentiels où prend corps, sous différentes formes, la vie collective du judaïsme français (45).

Très adroitement, Gustave-Emmanuel Bédarrides met à profit sa position, lors de manifestations officielles, pour affirmer son identité et revendiquer son particularisme.

Dans le discours qu'il prononce, en février 1862, à l'occasion de son installation à Bastia, en qualité de procureur général, il témoigne de sa culture biblique et de son idéal en affirmant vouloir défendre l'ordre social au nom de la religion, puisque "toute justice émane de Dieu" , se plaît-il à rappeler (46).

Lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, en novembre 1867, Gustave-Emmanuel Bédarrides, alors avocat général, doit assister, conformément aux usages, en compagnie des membres de la Cour à la messe du Saint-Esprit à la Sainte-Chapelle, dite encore la "messe des révérences" , tant celles-ci y sont fréquentes. A l'issue de cette cérémonie, Gustave-Emmanuel Bédarrides qui est chargé de prononcer le traditionnel discours, choisit de faire l'éloge de Dupérier, cet avocat au Parlement de Provence, qui a été un ligueur avant de se rallier à Henri IV. Bédarrides, qui vient d'être contraint d'enfreindre la *Halakhah* (47), saisit cette occasion pour chanter les louanges du bon roi Henri IV et de Michel de L'Hospital, deux champions de la tolérance religieuse, soucieux de la liberté de culte des réformés (48). N'entend-il pas ainsi protester contre la violence qui est faite aux juifs dans une société où les plus éminents fonctionnaires doivent encore force courbettes au catholicisme comme le montre cette messe du Saint-Esprit ? Ne revendique-t-il pas implicitement le respect de sa communauté particulariste par l'État ou une meilleure reconnaissance de la place du judaïsme ?

Ce sentiment d'humiliation, face à l'omnipotence catholique, amène certains israélites à se faire les artisans de la laïcité.

5/ Le combat en faveur de la laïcité

Salomon-Bessalel Bédarride profite de sa participation à la Municipalité pour susciter la création d'écoles laïques gratuites de filles et de garçons à Aix. Sans doute veut-il, tout en rendant accessible l'instruction aux classes défavorisées, permettre à ses coreligionnaires de soustraire leurs enfants aux pressions religieuses auxquelles ils sont exposés dans les écoles privées. En novembre 1870, à son instigation, la Municipalité écrit au Recteur afin que les

(45) Arch. du Consistoire central. Procès-verbaux du Consistoire central. N° 61.E.6 et A. Chouraqui, *L'alliance israélite universelle et la renaissance juive contemporaine*, Paris, P.U.F., 1965, p. 418.

(46) Mémorial 23 mars 1862.

(47) *Yoreh déah*, 149, 1 ; *Pri Hasadeh* 2, 4 et *Igrot Moché*, *Yoreh déah*, 3, 129.

(48) Cour de cassation, audience de rentrée du 4 novembre 1867, Discours prononcé par M. Bédarrides, Dupérier et le droit provençal, Paris, Cosse, Marchal, 1867.

instituteurs congréganises cessent de dispenser des cours d'instruction religieuse durant le temps imparti aux autres enseignements (49).

Raoul Abram, un descendant du rabbin Mardochee Crémieu, fonde à Aix, en 1905, l'association des Amis de l'Éducation laïque dont le but est " de garantir, sous toutes ses formes, l'éducation laïque des enfants du peuple" (50).

Mais ce nouveau combat ne transforme-t-il pas ses militants en agnostiques? N'amorce-t-il pas un déclin du sentiment religieux ? L'euphorie suscitée par le triomphe de la République laïque n'entraîne-t-elle pas une baisse de vigilance face aux influences chrétiennes ? Ne favorise-t-elle pas la progression de l'indifférentisme ?

A l'aube de la IIIe République, les anciens "Juifs du Pape" n'ont en tous cas pas renié leur culture, puisque certains connaissent le *chouadit*, et ils demeurent, pour l'essentiel, fidèles à leurs traditions religieuses. Leurs fortes structures communautaires, tout en contribuant à cette préservation, ont vraisemblablement favorisé l'intégration des judéo-comtadins. Ces réussites doivent sans doute beaucoup à la tolérance des aixois, qui respectent leurs minoritaires juifs, et aux municipalités, qui prennent en compte leurs vœux. Les Juifs, se sentant en confiance et surtout en accord avec les prescriptions de leur culte, s'attachent à leur cité. Reconnaisants, ils s'en font des citoyens respectueux et zélés. C'est, en effet, ainsi que naît une harmonie culturelle dans une agglomération, cette harmonie si précieuse à la vie des gens en société sans distinction de culte (51).

C. DEROBERT-RATEL

Maître de Conférences à l'Université de Toulon et
du Var

(49) Arch. com. Aix. D.1. art. 22, fol. 228 ; D. 1. art. 23, fol. 4 et 5 v° ; D.1. art. 25, fol. 76, 100, 169 ; D.1. art. 27, fol. 7 v°.

(50) Arch. dép. Marseille. 4.M. 632.

(51) Cf. D. Cohen, La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870), Publications Université de Provence, 1980, tome 2, p. 799 et Les cimetières juifs de Marseille, in Marseille, n°109, 1977, p. 80.